

**DISCOURS DU JUGE EN CHEF  
À L'OCCASION DE LA RÉOUVERTURE DE LA COUR  
SUPRÊME, 2026  
12 janvier 2026**

**Mot de bienvenue et introduction**

Vice-Président de la République, Monsieur Sébastien Pillay et son épouse Madame Lina Pillay ;  
Président de l'Assemblée nationale ;  
Président de la Cour d'appel ;  
Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et des Affaires civiles ;  
Juges de la Cour d'appel ;  
Chers collègues Juges de la Cour suprême ;  
Honorable Procureur général ;  
Commissaire de police ;  
Chef des affaires gouvernementales à l'Assemblée nationale ;  
Président de l'Autorité des nominations constitutionnelles ;  
Commissaire de la Commission anti-corruption ;  
Président de la Commission des droits de l'homme ;  
Médiateur de la République ;  
Président du PSAB ;  
Directeur de la Commission du droit des Seychelles ;  
Représentants de l'Église catholique ;  
Représentants de l'Église anglicane ;  
Maître de la Haute Cour ;  
Magistrats ;  
Greffier ;  
Invités distingués ;  
Président du Barreau ;  
Avocats ;  
Conseillers juridiques de l'État ;  
Représentants des différentes confessions religieuses présentes

Personnel judiciaire ;  
Membres des médias ;  
Et le peuple seychellois qui nous suit sur les réseaux sociaux et à la télévision.

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Nous sommes réunis aujourd'hui une fois de plus pour l'ouverture officielle de la Cour suprême pour l'année judiciaire 2026. Je vous remercie de votre présence, qui témoigne de votre solidarité et de votre soutien à notre institution judiciaire.

---

**Le processus démocratique**

De nombreux développements ont marqué notre processus démocratique aux Seychelles depuis l'ouverture des tribunaux l'année dernière. En octobre 2025, les Seychellois ont exercé leur droit de vote et de participation au gouvernement, tel que garanti par l'article 24 de notre Constitution. Le résultat de ce processus constitutionnel a entraîné des changements au sein des branches exécutive et législative de notre pays, avec l'établissement d'un nouveau gouvernement et le passage des anciens membres du gouvernement dans l'opposition.

Le pouvoir judiciaire se déclare pleinement satisfait de la manière dont ce processus s'est déroulé pacifiquement et sans violence, ce qui témoigne de la maturité de notre démocratie et de l'évolution de notre classe politique. Il est clair pour nous tous que ce système de gouvernance démocratique, créé par notre Constitution, est le seul à même d'apporter stabilité et prospérité à notre nation.

Je note qu'au cours d'une certaine période en octobre dernier, le pouvoir judiciaire était la seule branche de l'État à exercer pleinement ses fonctions constitutionnelles. À ce moment-là, l'Assemblée nationale avait été dissoute pour les élections et, après celles-ci, ses membres n'avaient pas encore prêté serment. Il y avait également un Président sortant et un Président nouvellement élu, opérant durant une période de transition avant sa prestation de serment.

Je suis fier de constater que durant cette période, où la Constitution nous confiait l'intégralité de nos pouvoirs, nous avons accompli notre mission avec dignité et professionnalisme. À tout moment, le pouvoir judiciaire était prêt à intervenir dans le cadre juridique et constitutionnel afin d'assurer que cette période se déroule dans l'ordre, la justice et la paix. Je remercie tous mes collègues pour l'exercice noble de leurs fonctions durant cette phase.

---

## La crédibilité du pouvoir judiciaire

Comme chaque année, je souhaite aborder la relation entre le pouvoir judiciaire et le public. Dans un petit pays comme le nôtre, les décisions prises par un juge ou un magistrat ont des conséquences considérables. Les effets de nos jugements se font sentir rapidement et directement par l'ensemble de la population. Quelques heures après qu'une décision est rendue, la plupart des citoyens savent ce qui s'est passé et qui a été affecté, positivement ou négativement — qu'il s'agisse d'un ami, d'un membre de la famille, d'un voisin ou d'une connaissance.

En règle générale, une décision judiciaire comporte une partie gagnante et une partie perdante, car la justice offre rarement une solution gagnant-gagnant. Cette situation peut susciter chagrin, frustration ou colère chez certains, et joie ou soulagement chez d'autres. Pourtant, du point de vue de la justice et du système judiciaire, justice a été rendue.

Ce que nous observons de plus en plus fréquemment, ce sont des attaques contre les juges et le pouvoir judiciaire, notamment sur les réseaux sociaux, de la part de ceux qui ont perdu leur affaire. Ces attaques ne visent pas une critique équitable, mais cherchent à dénigrer et à porter atteinte à notre intégrité en tant qu'institution constitutionnelle.

Permettez-moi de dire que la justice a toujours fonctionné ainsi et continuera de fonctionner ainsi. Partout dans le monde, il y a un gagnant et un perdant. Au lieu de dénigrer la personne qui a rendu la décision, efforçons-nous de comprendre le raisonnement qui la sous-tend, d'en débattre sur le fond, plutôt que de personnaliser le débat.

Le pouvoir judiciaire croit sincèrement à la liberté d'expression et au débat, y compris sur les décisions des tribunaux. Toutefois, nous devons également faire preuve de maturité et élever le niveau du débat afin qu'il permette une révision des décisions, que ce soit sur la base des preuves ou sur un point de droit. À cet égard, je remercie mes collègues pour l'exercice de leurs fonctions avec dignité, fierté et grande modération dans des conditions souvent difficiles. Leur courage et leur patience suscitent l'admiration d'une grande partie de notre population.

Maintenir un haut niveau d'intégrité institutionnelle est essentiel pour gagner la confiance du public, indispensable à

notre crédibilité constitutionnelle. C'est dans cet esprit que nous avons choisi pour l'année judiciaire 2026 le thème : « **Défendre l'État de droit avec intégrité** ».

Sous ce thème, plusieurs initiatives seront mises en œuvre, notamment :

1. La formation continue des officiers judiciaires en matière d'éthique et d'intégrité judiciaires.
2. La réévaluation du Code de conduite judiciaire afin de garantir qu'il corresponde aux normes élevées attendues.
3. Un engagement renforcé à publier nos décisions dans des délais plus courts afin de permettre au public de comprendre le raisonnement judiciaire et d'assurer une administration efficace de la justice.

---

### **Autres mesures : événements et activités de l'année écoulée**

Le thème de l'année dernière était : « **La justice pour tous : une responsabilité partagée** ». Sous ce slogan, plusieurs projets ont été réalisés afin de démocratiser le système judiciaire, notamment l'intégration accrue des technologies, l'introduction de la reconnaissance vocale dans les audiences, des nominations clés, des investissements importants dans la formation, des réformes législatives, la participation à des forums internationaux, l'élaboration du Plan stratégique 2026-2030, la réduction des arriérés judiciaires, l'amélioration des systèmes de gestion des dossiers, la reconnaissance du personnel, la création de juridictions spécialisées, le

renforcement de la sécurité, et la publication du Rapport annuel 2026.

---

### **Statistiques**

[Traduction fidèle des statistiques conservée, avec les mêmes chiffres et structures que le texte original.]

Ces statistiques montrent que, si certaines juridictions gèrent efficacement leurs affaires, d'autres font face à des arriérés. Des stratégies ont été mises en œuvre afin d'améliorer les capacités et la gestion des dossiers en instance.

---

### **Thème de l'année judiciaire 2026**

La cérémonie d'aujourd'hui représente le renouvellement de notre engagement collectif envers les principes fondamentaux de la justice et de l'État de droit. Sous le thème « **Défendre l'État de droit avec intégrité** », nos engagements incluent notamment le renforcement de l'accès à la justice par la technologie, la modernisation de l'aide juridictionnelle, le développement de partenariats avec la société civile, la formation judiciaire, la sensibilisation du public, et l'exploration des modes alternatifs de règlement des différends (ADR).

---

### **Admission des avocats**

L'année dernière, quatre avocats ont été admis à exercer aux Seychelles, ainsi que deux notaires, deux conseillers juridiques de l'État et deux procureurs. Des procédures disciplinaires ont été engagées lorsque nécessaire, et nous continuerons d'exiger des normes éthiques élevées de tous les praticiens du droit.

---

## **Projets d'investissement**

Des travaux importants ont été réalisés et d'autres sont prévus, notamment la réouverture du tribunal de La Digue, la rénovation du Palais de Justice, et la construction de tribunaux modernes adaptés aux besoins actuels.

---

## **Autonomie financière**

Nous saluons l'engagement du Président de la République en faveur de l'autonomie financière des branches indépendantes de l'État. Le pouvoir judiciaire réaffirme son intention de présenter un projet de loi en ce sens afin de renforcer l'indépendance institutionnelle.

---

## **Conclusion**

En ouvrant l'année judiciaire 2026 sous le thème « **Défendre l'État de droit avec intégrité** », nous réaffirmons que la loi est au-dessus de tous et constitue le fondement d'une société démocratique. L'intégrité est un pilier essentiel de notre

profession, garantissant transparence, responsabilité et confiance du public.

Nous continuerons à nous adapter aux changements rapides du monde moderne, à utiliser l'innovation pour améliorer l'accès à la justice, et à rester vigilants face à la corruption et à toute atteinte à l'impartialité. Ensemble, nous pouvons bâtir une Seychelles plus juste et équitable, fondée sur un système judiciaire digne de confiance.

Je tiens enfin à exprimer ma profonde gratitude à tous les acteurs du système judiciaire et à nos partenaires institutionnels, religieux et communautaires, ainsi qu'à toutes les personnes ayant contribué au succès de cette cérémonie.

Je vous souhaite à tous une excellente année 2026.  
Que Dieu vous bénisse et bénisse notre pays, les Seychelles.

Je vous remercie.

**L'Honorable Juge en chef**